

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 73-595/SG/CD la Commission permanente de la Chambre des députés accordant trois parcelles de terrains domaniaux en concession définitive.

n° 73-595/SG/CD la

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
10 avril 1973

Numéro JO
n° 8 du 25/04/1973

Date du numéro
25 avril 1973

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 335/7e L du 30 mars 1973 de la Commission permanente de la Chambre des députés du Territoire français des Afars et des Issas accordant des parcelles de terrains domaniaux en concession provisoire.